

Catégorie C
CAPN n°8 du 28 janvier 2016

Titularisations des agents techniques « PACTE » ou Contractuels et Intégration

A l'ordre du jour :

- **Titularisation** d'un Agent Technique de 2^{ème} classe stagiaire dans le corps des Agents Techniques des Finances Publiques de 2^{ème} classe.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté POUR.

- **Titularisation** d'agents contractuels « PACTE » dans le corps des Agents Techniques des Finances Publiques au grade d'Agent Technique des Finances Publiques de 1^{ère} et 2^{ème} classe.

2 agents AT 2^{ème} classe à l'issue d'une période de 12 mois (contractuel)

1 agent AT 2^{ème} classe à l'issue d'une période de 24 mois (contractuel)

22 agents AT 1^{ère} classe à l'issue d'une période de 12 mois (contractuel)

1 agent AT 1^{ère} classe à l'issue d'une période de 24 mois (contractuel)

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté POUR.

- **Titularisation** dans le corps des Agents Techniques des Finances Publiques au grade d'Agent Technique des Finances Publiques de 2^{ème} classe.

15 agents AT 2^{ème} classe à l'issue d'une période de 12 mois (stagiaires)

1 agent AT 2^{ème} classe à l'issue d'une période de 24 mois (stagiaire)

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté POUR.

- 1 **Intégration** dans le corps des Agents Techniques des Finances Publiques sans changement de grade.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté POUR.

A noter que l'administration n'avait pas prévu de nous faire approuver le PV de la CAPN équivalente de l'année dernière !...

Concernant les « PACTE », une nouvelle fois et malgré la revendication des élus, l'administration s'est contentée **uniquement de nous informer** de 1 non-titularisation et de 2 prolongations de stage.

Comment ces agents peuvent-ils être défendus ? L'administration va demander une expertise juridique pour voir s'il est possible de le faire au sein d'une CAPN ou CCP... A suivre.

Les élus ne sont pas là pour acter les décisions unilatérales de l'administration. Ils sont là pour vérifier la bonne application du respect des droits des agents.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** rappelle son opposition au mode du recrutement « PACTE ».

Cela ne signifie évidemment pas que **F.O.-DGFIP** se désintéresse pour autant de la situation des jeunes en difficultés en matière d'insertion professionnelle.

Mais **F.O.-DGFIP** revendique la mise en place de préparations au concours, gratuites et adaptées à la population visée par le PACTE junior, **afin d'éviter le caractère discriminant de ce type de recrutement aussi bien en matière de droits que de rémunérations.**

Les élus **F.O.-DGFIP**

**Pierre LABAISSE – Jean-Antoine DELIPERI – Romuald DUFRAISSE
Valéry FLEURANT (expert)**

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP